

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL DU CPAS DE GERPINNES

INTRODUCTION

Le plan stratégique transversal (PST) se veut un outil de gestion et de développement des activités, évolutif et accessible. La possibilité de le réajuster en fonction des réalités internes et externes permet de favoriser la bonne implémentation de celui-ci.

Il a pour buts, d'une part, de mettre en œuvre les objectifs repris au sein de la note de politique sociale adoptée par le Conseil de l'action sociale en février 2025 et, d'autre part, de proposer une vision des actions à mettre en œuvre pour satisfaire au mieux les besoins des citoyens, optimiser le bon fonctionnement du CPAS, moderniser notre administration et être plus efficaces.

Le PST n'est pas une liste exhaustive des activités du CPAS. Il s'agit d'une feuille de route pour la législature 2025-2030 en vue de la mise en œuvre de projets et d'actions nécessaires en interne et en externe.

La détermination des objectifs stratégiques et opérationnels est basée sur :

- La prise en compte des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) ;
- des échanges avec les différentes équipes,
- un projet de PST élaboré par le Bureau permanent ,
- la finalisation et l'approbation par le Conseil de l'action sociale.

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL DU CPAS DE GERPINNES - VOLET EXTERNE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : proposer des services adaptés aux besoins des bénéficiaires d'aides sociales

En lien avec les ODD « Pas de pauvreté », « Faim zéro », « Consommation responsable » « Inégalités réduites » et « Bonne santé et bien-être »

Objectif opérationnel 1 : proposer un « coaching social », un accompagnement individualisé, concret et remobilisant, adapté à chaque bénéficiaire

Action 1 : mettre en place, pour chaque bénéficiaire, un plan d'accompagnement personnalisé, tenant compte de ses besoins, ressources et freins, et le réévaluer régulièrement.

Action 2 : développer un accompagnement de proximité, pouvant inclure un soutien actif dans les démarches administratives, sociales, professionnelles ou liées au logement,... et fonction de la situation de la personne.

Action 3 : créer un lien de confiance et favoriser la remobilisation des bénéficiaires, en travaillant sur leurs motivations, leurs forces, leur potentiel et leur rythme.

Action 4 : assurer une mise en lien fluide avec les services externes pertinents (insertion socioprofessionnelle, santé, logement, parentalité, médiation de dettes, etc.), y compris par un accompagnement physique ou une mise en contact directe lorsque nécessaire.

Objectif opérationnel 2 : renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle

Action 1 : consolider le partenariat avec la Régie des Quartiers pour les publics éloignés du marché du travail

- clarifier les rôles, attentes, profils de bénéficiaires visés, modalités concrètes (durée, rythme, suivi).
- mettre en place un moment de rencontre annuel ou semestriel entre le CPAS et la Régie pour faire le point sur les freins, les réussites et les pistes d'amélioration.

Action 2 : consolider le partenariat avec la MIREC

- clarifier les rôles, attentes, profils de bénéficiaires visés, modalités concrètes (durée, rythme, suivi).
- mettre en place un moment de rencontre annuelle ou semestrielle entre le CPAS et la Régie pour faire le point sur les freins, les réussites et les pistes d'amélioration.

Action 3 : développer les synergies/collaborations avec d'autres partenaires externes

Action 4 : négocier et mettre en œuvre une collaboration avec le FOREM

Action 5 : négocier et mettre en œuvre des synergies avec les CPAS voisins

Action 6 : soutenir les jeunes bénéficiaires (18-25 ans) dans la recherche d'emploi en fin d'études ;

Action 7 : accompagner les personnes en fin d'article 60-61 dans la recherche d'un emploi durable et décent ;

Objectif opérationnel 3 : réduire l'isolement social des usagers via un accompagnement de proximité et la mise en lien avec le réseau associatif local

Action 1 : structurer le rôle du coach social en interne comme médiateur de réseau

- il ou elle identifie, tisse et entretient les liens avec les services d'insertion sociale existants dans le Grand Charleroi (ASBL, centres de jour, ateliers collectifs...).
- il assure une présence régulière sur le terrain pour orienter, motiver et accompagner les bénéficiaires.

Action 2 : accompagner physiquement les personnes les plus isolées vers des ateliers ou lieux de socialisation

- objectif : réduire les freins (mobilité, confiance en soi, méconnaissance du lieu, barrière culturelle...).
- accompagnement individuel ou en mini-groupes jusqu'à la stabilisation de la participation.

Action 3 : mettre en place ou relayer des ateliers collectifs adaptés : créatifs, thérapeutiques, pratiques (cuisine, expression, bien-être, discussions...), en collaboration avec des partenaires.

Action 4 : coordonner ce suivi avec l'assistante sociale référente

- le coach social complète l'action de l'AS, sans la remplacer, en renforçant la dimension de lien social, d'autonomie progressive, et d'intégration communautaire.

Objectif opérationnel 4 : garantir un accueil de qualité aux personnes demandeuses de protection internationale en ILA

Action 1 : soutenir les personnes accueillies dans leurs démarches de recherche de logement durable, recherche d'emploi/formation, ...

Action 2 : rénover et rafraichir le bâtiment dédié à l'accueil des personnes en ILA ;

Action 3 : mettre à disposition un outil de "suivi des démarches"

- carnet ou fiche de suivi remis dès l'arrivée, avec un calendrier clair, les démarches déjà faites, à venir, contacts utiles...
- aide à la lisibilité du processus dans un moment souvent stressant et incertain.

Objectif opérationnel 5 : accentuer l'aide aux personnes dans le besoin pour accéder à un logement social

Action 1 : assurer un soutien administratif à la rédaction et finalisation des dossiers de candidatures auprès des sociétés de logement social, l'AIS

Action 2 : pour les personnes ayant mandaté l'assistante sociale, suivre l'avancée du dossier auprès des sociétés de logement social, l'AIS

Action 3 : assurer un suivi régulier des démarches de recherches effectuées par les personnes bénéficiant transitoirement d'un logement du CPAS ;

Objectif opérationnel 6 : renforcer l'accompagnement budgétaire des bénéficiaires via un partenariat avec un service externe spécialisé et prévenir le surendettement

Action 1 : orienter les bénéficiaires vers un service externe pour un accompagnement budgétaire préventif et curatif et la médiation de dettes amiable

- développer une collaboration formelle avec un service spécialisé en gestion budgétaire (ex : NEMESIS, Centre de référence du Hainaut, CRENO, ...) ;

Action 2 : assurer, via l'AS, un accompagnement vers ces services

Objectif opérationnel 7 : renforcer l'accompagnement des jeunes en rupture familiale

Action 1 : développer un accompagnement spécifique pour les jeunes de moins de 25 ans en situation de rupture familiale

- mise en place d'un suivi individualisé renforcé (plan d'accompagnement personnalisé + point de contact régulier avec une personne référente).
- possibilité d'accompagnement actif via le coach social pour les démarches administratives, d'insertion, de logement ou de lien avec des partenaires, médiation familiale,...

Action 2 : renforcer les partenariats avec les services spécialisés jeunesse du territoire

- collaboration avec des AMO, MJ, service d'orientation ou d'insertion jeunes (MIREC, FOREM jeunes, service d'accrochage scolaire, CPAS voisins...).

Objectif opérationnel 8 : lutter contre la faim

Action 1 : poursuivre la distribution de colis alimentaires gratuits ;

Action 2 : élargir les horaires d'accès à la banque alimentaire et la fréquence des distributions à domicile

Action 3 : développer un système de chèque achat produits frais

Action 4 : revoir les modalités de distribution pour éviter le gaspillage

Objectif opérationnel 8 : permettre aux personnes dans le besoin d'accéder à la santé

Action 1 : poursuivre la délivrance de bons pharmaceutiques et réquisitoires médicaux ;

Action 2 : organiser des séances d'informations relatives à la gestion et diminution de la facture de médicaments

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : développer le Service de soutien à la parentalité et à la jeunesse

En lien avec les ODD « Education de qualité », « Inégalités réduites » et « Bonne santé et bien-être »

Objectif opérationnel 1 : augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance sur le territoire

Action 1 : solliciter le soutien de l'ONE pour identifier les options réalistes, tant d'un point de vue organisationnel que financier, pour augmenter le nombre de places ;

Action 2 : sur base des résultats de l'action précédente, mettre en œuvre les actions nécessaires pour ouvrir de nouvelles places ;

Action 3 : mettre en place une communication efficace en vue du recrutement d'accueillant .e.s à domicile supplémentaires ;

Objectif opérationnel 2 : développer les actions de prévention en milieu scolaire et aider les écoles à proposer un enseignement

Action 1 : identifier les besoins et établir les collaborations entre la Maison des familles et les écoles primaires du territoire (ex : harcèlement, méthodologie d'étude, gestion des écrans,) ;

Action 2 : développer les partenariats avec des experts externes afin de répondre au mieux aux besoins des élèves (Réseau mosaïque, mutuelles, ...) ;

Action 3 : développer les collaborations avec le Plan de cohésion sociale et l'Accueil temps libre

Objectif opérationnel 3 : renforcer le soutien concret aux parents en situation de précarité ou d'isolement

Action 1 : développer un accompagnement de proximité pour les parents, avec un point d'attention particulier sur les familles monoparentales,

Action 2 : Identifier les bénéficiaires via le CPAS ou de relais externes et proposer un accompagnement spécifique par l'équipe du soutien à la parentalité (écoute, conseils concrets, relais vers les services utiles).

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : développer les services proposés aux seniors **En lien avec les ODD « Bonne santé et bien-être »**

Objectif opérationnel 1 : améliorer l'offre de prestations du Service dépannage

Action 1 : optimiser l'organisation des entretiens de jardins (tontes et taille de haies) des personnes bénéficiaires de ce service

Action 2 : proposer des prestations complémentaires en recourant aux articles 60 lorsque cela s'avère possible (réalisation/entretien de parterres, entretien de plantations, ...)

Action 3 : élargir les horaires et jours de prestations du taxi social

Objectif opérationnel 2 : mettre en place des services de bienveillance à l'égard des aînés, de leur famille

Action 1 : identifier les besoins et les collaborations possibles avec les prestataires externes ;

Action 2 : mettre en place, en collaboration avec le PCS et/ou le Centre culturel, des activités de rencontres et échanges entre personnes âgées ;

Action 3 : développer des collaborations avec des bénévoles et partenaires externes avec un point d'attention particulier pour les personnes souffrant de maladies mentales et soutenir leur famille

Action 4 : développer les collaborations avec l'ASBL SAJAD

Action 5 : développer les collaborations avec "l'association respect seniors"

Action 6 : développer des collaborations avec toutes autres associations pertinentes

Objectif opérationnel 3 : développer et promouvoir l'action disparition seniors (protocole ALZHEIMER)

Action 1 : concerter le ligue Alzheimer et la zone de police ;

Action 2 : développer un protocole à mettre en place en cas de disparition d'un senior atteint d'une maladie mentale et le communiquer.

OBJECTIFS STRATEGIQUE 4 : renforcer la visibilité, la lisibilité et la valorisation des actions du CPAS auprès des citoyens

Objectif opérationnel 1 : améliorer l'image du CPAS auprès du grand public

Action 1 : élaborer un plan de communication annuel du CPAS

- planifier des moments-clés de valorisation des actions sociales, avec calendrier éditorial.
- rédiger un rapport annuel mettant en évidence les actions et prestations réalisées du CPAS

Action 2 : organiser des événements publics ouverts (ex. portes ouvertes, salon seniors, salon emploi, marché solidaire, ...)

Objectif opérationnel 2 : améliorer la lisibilité des services et l'accès à l'information

Action 1 : développer les outils d'information du CPAS

Création d'un flyer clair et illustré présentant les services clés (accueil, logement, insertion, aide sociale...).

Action 2 : créer des supports pédagogiques (Exemple : "Comment demander une aide au CPAS ?", "Quel accompagnement si je suis isolé·e ?")

Action 3 : développer une signalétique plus conviviale dans les locaux du CPAS

- orientation simple, ambiance accueillante, visuels rassurants.